C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, sous la présidence de la mairesse, tenue le 11 mars 2023, à 14 h en présentielle et par visioconférence, et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

La Mairesse, Madame Kimberly Meyer

Madame la conseillère Barbara McDonald
Messieurs les conseillers :
Monsieur Philippe Couture
Monsieur Peter Richardson
Monsieur Jean Cloutier
Monsieur Christian de Varennes

Monsieur Eric Lessard est absent
Monsieur Philippe Couture est absent

La directrice générale Stephanie Carriere est également présente.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et mot d'ouverture de la mairesse de la municipalité à 14 h;

2. **Résolution 2023-03-23 - Adoption de l'ordre du jour;**

1. *Adoption de l'ordre du jour;*

2. *Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance;*

3. *Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire le 11 février 2023 :*

4. *Ratification des paiements exécutés par chèque;*

5. *Rapports de la Mairesse :*

5.1. *Lac-Tremblant-Nord;*

5.2. *Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;*

5.3. *Mont-Tremblant;*

5.4. *Rapport des comités Agglo;*

6. *Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant;*

7. Règlements :

7.1 Adoption du second projet de Règlement 2023-02 modifiant le règlement 2021-02 relatif au zonage afin d'interdire l'usage additionnel à l'habitation hébergement touristique de type résidence principale dans toutes les zones du territoire.

7.2 Adoption du Règlement 2022-21 modifiant le règlement 2021-02 relatif au zonage (VA-9 Lac Bibite: retrait superficie minimum au sol)

7.3 Adoption du Règlement 2022-15 modifiant le Règlement 2021-02 sur le zonage (retrait de l'usage unifamiliale dans les zones FOR 1, FOR 2, FOR 3)

8. Résolutions :

8.1 Signature de protocole d'entente – baie des ourses

8.2 Signature entente concernant la mise en commun de certains équipements et de locaux

8.3 Cession du chemin des Rondins à la municipalité

8.4 Adjudication du contrat relatif à l'appel d'offres public pour la réfection du chemin des Rondins

9. Rapport des comités :

9.1 *Comité des finances et administration - états des revenus et des dépenses pour la période se terminant 28 février 2023;*

9.2 *Comité consultatif en urbanisme :*

Demande no. DPCOL230004 – Modification aux plans de construction, no. de permis COL220007 émis le 8 avril 2022, matricule 1523-85-8390, lot 5 011 254 du cadastre du Québec;

10. Acceptation de correspondance;

11. Affaires nouvelles;

12. Période d'intervention des membres du conseil;

13. Deuxième période de questions;

14. Clôture et levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance.

3. Résolution 2023-03-24 - Séance ordinaire du 11 février 2023.

PRENANT ACTE QU'une copie du procès-verbal a été remis à chacun des conseillers au moins 24 heures avant la présente réunion, conformément à la Loi.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Christian de Varennes

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 février 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. Résolution 2023-03-25 - Ratification du journal de décaissement

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

DE RATIFIER le journal de décaissements pour la période du 1er au 28 février, 2023 et d'approuver et de confirmer les débours effectués pendant cette même période pour une somme totale de 45 187,51 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. Rapports de la Mairesse :

5.1 Lac-Tremblant-Nord;
5.2 Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;
5.3 Ville de Mont-Tremblant; et
5.4 Rapport des comités Agglo.

6. Résolution 2023-03-26 - Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT l'exposé de la Mairesse sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la position qu'elle entend prendre sur chacun de ces sujets, conformément à l'article 61, 2e alinéa de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L. Q. c.29*;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

DE MANDATER la Mairesse ou le maire suppléant à prendre toutes les décisions qu'elle jugera appropriées sur les sujets énumérés à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 13 mars 2023 déposé par la Mairesse séance tenante, en se basant sur l'information présentée lors de la présente séance et ce, dans le meilleur intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de ses citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. Règlements :

7.1 Résolution 2023-03-27 - Adoption du second projet de Règlement 2023-02 modifiant le règlement 2021-02 relatif au zonage afin d'interdire l'usage additionnel à l'habitation hébergement touristique de type résidence principale dans toutes les zones du territoire.

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 11 février 2023;

CONSIDÉRANT QUE le règlement a été déposé et adopté le 11 février 2023;

CONSIDÉRANT QU'UNE consultation publique a été tenue le 11 mars;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Barbara McDonald

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le règlement soit adopté.

7.2 Résolution 2023-03-28 - Adoption du Règlement 2022-21 modifiant le règlement 2021-02 relatif au zonage (VA-9 Lac Bibite: retrait superficie minimum au sol)

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 17 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le règlement a été déposé et adopté le 17 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QU'UNE consultation publique a été tenue le 14 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement a été adopté le 11 février 2023;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu une tenue d'un registre référendaire le 24 février, sans aucune signature valable.

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le règlement soit adopté.

7.3 Résolution 2023-03-29 - Adoption du Règlement 2022-15 modifiant le Règlement 2021-02 sur le zonage (retrait de l'usage unifamiliale dans les zones FOR 1, FOR 2, FOR 3)

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 10 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le règlement a été déposé le 10 septembre 2022;

CONSIDÉRANT que le règlement a été adopté le 17 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QU'UNE consultation publique a été tenue le 14 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement a été adopté le 14 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu une tenue d'un registre référendaire le 24 février, sans aucune signature valable.

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le règlement soit adopté.

8. Résolutions

8.1 Résolution 2023-03-30 - Signature de protocole d'entente – Syndicat des copropriétaires du Domaine de la grande ourse.

CONSIDÉRANT Le Règlement numéro 2006-006 sur les ententes relatives à des travaux municipaux sur le territoire de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord;

CONSIDÉRANT le droit du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord de conclure des ententes avec tout requérant relativement à la construction en tout ou en partie de travaux municipaux sur le territoire de la Municipalité et d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation à la conclusion d'une telle entente;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de déterminer les modalités et les exigences que doivent remplir le ou les requérants relativement à l'implantation d'infrastructures afin de desservir de nouveaux immeubles ou propriétés sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT aussi la nécessité à déterminer la participation financière du requérant et de la Municipalité dans la préparation et la réalisation de ces infrastructures et équipements publics;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Christian de Varennes

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER la directrice générale et la mairesse de signer le protocole d'entente avec le Syndicat des copropriétaires du Domaine de la grande ourse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.2 Résolution 2023-03-31 - Signature de l'entente concernant la mise en commun de certains équipements et de locaux pour les mesures d'urgence à PLTN

ATTENDU QU'il est nécessaire que la station de lavage à PLTN soit munie d'une génératrice en cas de panne d'électricité afin d'assurer le lavage de bateaux en tout temps, malgré des pannes d'électricité, afin de protéger la santé du Lac Tremblant;

ATTENDU QU'il serait souhaitable, pour les citoyens de Lac-Tremblant-Nord, d'avoir un accès ponctuel aux locaux de PLTN alimentés en électricité à l'aide d'une génératrice afin d'avoir accès à de l'eau et de l'électricité en cas de panne d'électricité;

ATTENDU que, au bénéfice des citoyens de Lac-Tremblant-Nord, la marina de PLTN souhaite offrir un local à la marina Lac Tremblant Nord à la disposition des citoyens de Lac-Tremblant-Nord en cas de panne d'électricité;

ATTENDU QUE la Municipalité a contribué financièrement à l'achat d'une génératrice entreposée à la marina de Lac Tremblant Nord;

ATTENDU QUE les parties désirent conclure une entente permettant le lavage de bateaux en cas de panne d'électricité, et de plus que les citoyens de Lac-Tremblant-Nord aient accès au Local en cas d'urgence.

*****Madame Barbara McDonald se retire du vote citant un conflit potentiel*****

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER la directrice générale et la mairesse de signer l'entente pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

*****Monsieur Christian de Varennes de retire de la discussion citant un conflit d'intérêt*****

8.3 Résolution 2023-03-32 - Cession du chemin des Rondins à la municipalité

CONSIDÉRANT la demande des propriétaires du chemin des Rondins de céder le chemin à la municipalité;

CONSIDÉRANT la décision du conseil municipal d'accepter la cession d'une partie du chemin des Rondins par les propriétaires privés du chemin;

CONSIDÉRANT que les citoyens qui demeurent sur le chemin des Rondins sont en faveur de la cession en faveur de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte la cession en sa faveur du chemin des Rondins par les propriétaires privés, correspondant au lot 6 836 681, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle;

QUE la cession soit effectuée pour la somme nominale de UN DOLLAR (1 $);

QUE la cession soit effectuée avec la garantie légale, à l'exception de la garantie légale de qualité relative à l'état du chemin et aux travaux de réfection du chemin qui ont été effectués sous la supervision de la municipalité.

D'AUTORISER la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉE.

8.4 Résolution 2023-03-33 - Adjudication du contrat relatif à l'appel d'offres public pour la réfection du chemin des Rondins

CONSIDÉRANT l'avis d'appel d'offres public publié sur le site officiel SEAO le 9 février 2023 concernant le projet de réfection du chemin des Rondins, tel que requis par la loi;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues dont l'ouverture a eu lieu le 24 février à 10 h 01 ;

CONSIDÉRANT les résultats suivants :

	Liste des soumissionnaires	Montant Taxes incluses
1	Uniroc Construction Inc.	349 778,90 $
2	Pavage Multipro Inc.	375 126,95 $
3	LEGD Inc.	390 540,53 $
4	Inter Chantiers Inc.	425 487,47 $
5	Nordmec Construction Inc.	484 782,16 $

CONSIDÉRANT la recommandation de FNX INNVOV. qui a effectué l'analyse de la conformité de la soumission la plus basse ;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire a proposé un prix satisfaisant et que la Municipalité souhaite s'en prévaloir.

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

D'ADJUGER à l'entreprise Uniroc Construction Inc. le contrat de travaux de réfection du chemin des Rondins au pour un prix de 349 778,90 $ taxes incluses, comme décrit au devis;

DE MANDATER FNX Innov à faire la surveillance chantier et la surveillance bureau, le tout selon le contrat d'ingénierie entre la municipalité et FNX Innov pour les travaux de réfection du chemin des Rondins, signé en vertu de la résolution 2022-09-123.

D'AUTORISER la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. Rapport des comités

9.1 Comité des finances et administration : états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 28 février 2023

9.3 Comité consultatif en urbanisme :

Résolution 2023-03-34 - Demande no. DPCOL230004 – Modification aux plans de construction, no. de permis COL220007 émis le 8 avril 2022, matricule 1523-85-8390, lot 5 011 254 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que le propriétaire désire modifier les plans de construction de la résidence principale dont le permis de construction a été émis le 8 avril 2022 portant le numéro COL220007 ;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA ;

CONSIDÉRANT l'examen de la demande par l'inspectrice municipale ;

CONSIDÉRANT que les modifications proposées n'auront pas d'effets significatifs sur l'impact visuel du bâtiment ;

CONSIDÉRANT que le bâtiment est déjà en cours de construction ;

CONSIDÉRANT qu'il est possible de choisir une teinte de la même couleur que le déclin horizontal pour le déclin vertical proposé en remplacement du revêtement de pierre mais dans un ton légèrement plus foncé ou plus clair. Ceci dans le but d'ajouter un léger contraste et de souligner la variation volumétrique et le relief en façade tel que favorisé par le PIIA mais sans que cela ne devienne une obligation ;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'inspectrice municipale ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Barbara McDonald

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER les plans révisés déposés à la municipalité en date du 8 février 2023 et toutes les modifications proposées à la demande de construction COL2220007, matricule 1523-85-8390-0-000-0000, lot 5 011 254 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. Acceptation de correspondance :

11. Affaires nouvelles :

12. Période d'intervention des membres du conseil :

13. Période de questions :

14. Résolution 2023-03-35 - Clôture et levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 15 h 04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Kimberly Meyer	Stephanie Carriere
Mairesse	*Secrétaire-trésorière*